



Travaux de refection de toiture

Par **legourzy**, le **09/08/2016** à **16:25**

bonjour

je suis propriétaire d'appartements d'un petit immeuble de moins de 30 lots. Ma question est la suivante

Le syndic de copropriete sachant que le montant des appels de fond d'un coproprietaire etaient impayes depuis plusieurs annees avait il le droit de faire executer les travaux de refection de cette toiture alors que tout le monde n'avaient pas payer sa quote part par rapport aux tantiemes de superficie de son appartement.

Le syndic a t'il commis une faute ou pas

Par **youris**, le **09/08/2016** à **19:22**

Bonjour

Ce n'est pas le syndic qui décide des travaux de réfection de toiture mais votre assemblée générale.

Salu